

politique

Loi bioéthique : Sophie Métadier s'abstient

Le projet de loi bioéthique approche du terme de son examen. Comment voteront nos cinq députés ? Pas d'une seule voix...

Le projet de loi bioéthique aux 31 articles est à nouveau revenu sur les bancs des députés en troisième lecture. Il sera adopté dans les prochains jours.

Pour **Philippe Chalumeau** (LREM, 1^{re} circonscription), « c'est la fin d'un long parcours de trois ans. Je voterai pour cette loi qui étend la procréation médicalement assistée et qui encadre d'un point de vue éthique la recherche sur les cellules souches et plus globalement sur les avancées scientifiques. Nous avons exclu la gestation pour autrui (GPA) car la société n'est pas prête. Il faut que nous puissions adapter cette loi tous les cinq ans... »

Les craintes de Sophie Métadier

Daniel Labaronne (LREM, 2^e circonscription) : « Ce texte, que je voterai, est l'aboutisse-



À la différence des quatre députés LREM, Sophie Métadier (UDI) préfère l'abstention.

(Photo NR)

ment d'un processus démocratique, en concertation avec le monde scientifique depuis le début du quinquennat. Le gouvernement a choisi de ne pas déclencher une procédure accélérée sur ce texte, qui aurait conduit, face au désaccord entre l'Assemblée et le Sénat, à faire

prévaloir la version de l'Assemblée... »

Sophie Métadier (UDI, 3^e circonscription) : « Je vais m'abstenir car c'est un sujet très sensible, très intime. Je découvre le texte en tant que députée nouvellement élue. Je crains une dérive vers la GPA et je suis contre

cela. Je ne cosignerai pas la tribune avec le LR Bruno Retailleau demandant que ce projet de loi soit déféré au conseil constitutionnel. En votant contre, je l'aurai fait. »

Fabienne Colboc (LREM, 4^e circonscription) : « Sur les neuf thèmes proposés par les États généraux de la santé, nous en avons gardé sept. Je voterai ce texte qui permet de nouveaux droits pour les femmes et elles seules et pour les enfants... »

Sabine Thillaye (LREM, 5^e circonscription) : « Ayant voté pour lors de l'examen en première lecture, et sous réserve que les éléments apportés en séance publique ne puissent modifier sa décision, je devrais voter à nouveau en faveur de ce projet de loi. »

Propos recueillis par
Bruno Pille

Aucune consigne de vote n'est donnée aux députés LREM et UDI.